



LE PIC VERT

**Compte rendu de la commission
Veille écologique du Pic Vert
du 4 avril 2018 à 17h00 à Réaumont**

Présent.e.s : Olivier Bouret (OB), Ingeborg Eilers (IE), Patricia Urgé (PU).

Excusé : Martial Botton (MB).

Ordre du jour :

- réajustement du fonctionnement de la commission ;
- point d'avancement des dossiers en cours ;
- positionnement sur les nouveaux dossiers apparus depuis la dernière réunion.

1- Réajustement du fonctionnement de la commission

Les dossiers suivis par un membre de la commission font l'objet d'un projet de courrier ou de note, projet transmis au responsable de la commission, qui transmet ensuite au co-président du Pic Vert référent.

Lorsque cela est justifié, ces projets sont préalablement transmis pour avis aux membres de la commission ou au Conseil d'administration.

La version finale est transmise aux salariés pour envoi (cas des courriers), copie aux membres de la commission et archivage.

2- Dossiers en cours

a. Affaire PAYRE – Moirans

Le maire de Moirans a répondu à notre courrier, disant qu'il demandait aux services de la police municipale et de l'urbanisme de la ville de Moirans d'instruire l'affaire.

Comme convenu, MB a envoyé à l'ACBVV (Association Citoyenne Bien Vivre à Vourey), qui avait soulevé l'affaire, la copie de notre courrier au maire. Il est en ligne sur le site de l'ACBVV (<https://www.bienvivreavourey.info/page-10.html>).

b. PLU de Saint-Étienne-de-Crossey

PU a vu avec Jean-François Noblet : celui-ci a constaté qu'il y avait des intentions de mise en culture des zones humides et il a donc écrit sur le registre pour manifester le désaccord du Pic Vert.

c. PLU de Tullins

OB doit rencontrer l'adjoint à l'urbanisme de Tullins avec Paulette Queyron, présidente de Seaus environnement de Tullins. Ils évoqueront le projet de PLU et d'autres sujets locaux (voir ci-dessous).

- d. Construction en zone naturelle à Voreppe

Le courrier a été envoyé au maire de Voreppe le 28 mars, lui demandant une rencontre.

- e. Déviation de Chirens et plans d'eau au lieu-dit Beaudiné

Cette affaire est directement suivie par le CA.

- f. Spot lumineux de la boîte de nuit de Montferrat

PU a rédigé un nouveau courrier de mise en demeure, qui sera soumis à la signature du président. Elle avait auparavant profité d'une réunion du comité de site de l'ENS du marais de la Véronnière pour évoquer cette affaire avec le maire de Montferrat et le représentant du département à l'ENS. L'État s'interroge sur sa capacité à agir ([l'article R 583-5 du code de l'environnement](#) ne semble pas avoir de texte d'application).

- g. Action coup de poing auprès des restaurants Mc Donald

En cours / pas de suite immédiate

3- Nouveaux dossiers

- a. Éclairage nocturne à Apprieu

Nous avons été alertés sur une affaire de pollution lumineuse à Apprieu (entreprise Chapel dans la zone de Bièvre-Dauphine).

PU voit avec MB : il faut qu'un adhérent du Pic Vert aille voir sur place pour avoir des informations suffisamment précises pour mener une démarche auprès du maire.

Un courrier sera envoyé à la personne qui nous a alertés.

- b. Projet de construction dans une zone humide à Saint-Jean-de-Moirans

Nous avons été alertés par un adhérent d'un projet de construction dans la zone humide du Délard à Saint-Jean-de-Moirans.

OB a commencé à étudier le dossier et rédigera une note sur cette affaire, pour transmission à l'adhérent.

- c. Destruction d'une mare à Tullins

Nous avons été informés d'un projet de construction à Tullins (en zone urbaine, près de la poste) qui conduirait à la destruction d'une mare.

OB doit rencontrer la personne et abordera cette affaire avec l'adjoint à l'urbanisme de Tullins. Il attirera l'attention sur le fait que si la mare doit être comblée, il faudra veiller à ne pas détruire les amphibiens s'il y en a.

d. Dépôts de déchets à Tullins et Chantesse

Nous avons été alertés sur le comportement d'une entreprise qui entrepose des déchets aussi bien dans la zone naturelle de Saint-Jean-de-Chépy que dans l'ancienne carrière de Tizin à Tullins et dans une zone naturelle à Chantesse.

OB procédera à une évaluation de l'ampleur du problème.

e. Pollution de la Fure

Un adhérent a signalé une pollution récurrente à hauteur d'un rejet dans la Fure. Toutefois, il est difficile d'identifier l'origine de la pollution.

MB préparera un courrier au Pays voironnais (assainissement et environnement) et à la commune. L'idée d'alerter la presse est laissée à l'appréciation du CA.

Pour la commission veille écologique,
Olivier Bouret